



# Randonner avec un âne

## Quoi ? **Stage de découverte et initiation**

(3 jours / 2 nuits)

Aucune connaissance particulière n'est demandée.

Les enfants peuvent participer à partir de 6 ans.

Nombre de participants : maximum 10 personnes / minimum 6 personnes

## Quand ?

les 13, 14 et 15 mai 2011

les 24, 25 et 26 juin 2011

les 16, 17 et 18 septembre 2011

*Pour les personnes qui viennent en train, nous assurons l'accueil le vendredi soir à la gare d'Eymoutiers-Vassivière. Horaires à préciser.*

## Où ?

à la ferme des Ânes de Vassivière,

à Peyrat-le-Château (Limousin, Haute-Vienne, 1h à l'est de Limoges).

*Forêts de mélèzes et de hêtres, pierres à légende, landes et tourbières, lacs au creux des collines... Vous êtes en Limousin !*

*Dans ce pays à la beauté sauvage, les yourtes ont tout naturellement trouvé leur place. Vous apprécierez le confort de cet habitat nomade et la richesse de ses décors.*

*Les ânes sont tout autour de la ferme et vous saluent à leur façon. Curieux, ils dressent l'oreille et viennent à votre rencontre : ils raffolent des câlins et des jeux ! Venez donc rendre une petite visite au troupeau...*

*Depuis une dizaine d'années, vos hôtes ont choisi de vivre loin de la ville et auprès de leurs animaux qu'ils connaissent sur le bout des doigts. Au-delà des seuls gestes techniques nécessaires à la préparation de l'animal pour une rando, Olivier et Christophe vous proposent avant tout une approche fondée sur l'affectif : à vous de « penser âne » pour que la balade se déroule sous le signe d'une grande complicité...*

## Combien ? **135€/ personne**

*(base 2 adultes en yourte, supplément yourte single : 44 €)*

*Enfant jusqu'à 12 ans : 59 € (dans la yourte familiale)*

*Ce tarif comprend :*

- la mise à disposition des animaux et de leur matériel (1 âne pour 2 adultes)
- l'hébergement en yourte à la ferme (2 nuits)
- les petits-déjeuners des jours 2 et 3
- le dîner (pris individuellement) dans un restaurant du bourg le jour 1
- le dîner du jour 2 (buffet à la ferme)
- le pique-nique du jour 3

*Ce tarif ne comprend pas :*

- l'acheminement jusqu'à la ferme des Ânes
- les boissons du jour 1
- le déjeuner / les boissons du jour 2
- votre assurance personnelle (accident et responsabilité civile)
- le linge de lit / linge de toilette
- les dépenses personnelles durant le séjour

## Programme du stage

### > Jour 1

Accueil à la ferme des Ânes entre 17h et 19h. Installation dans votre yourte et remise du bon pour un dîner, pris individuellement, dans un restaurant du bourg.

### > Jour 2

Petit-déjeuner à la ferme. Début de l'atelier de découverte à 9h30 : Prise de contact avec les ânes qui nous accompagnent durant le stage puis préparation : pansage, harnachement, consignes de conduite. L'atelier se poursuit sous la forme d'une balade autour du domaine. Au retour (vers 12h), nous passons un moment dans le troupeau puis chacun est libéré (déjeuner et après-midi libres) pour une découverte de la région. Ceux qui le souhaitent peuvent randonner avec leur âne l'après-midi. Le soir, buffet à la ferme (barbecue ou buffet froid selon la météo).

### > Jour 3

Petit-déjeuner à la ferme.

Préparation collective des ânes à partir de 9h15 pour un départ en randonnée vers 10h. L'itinéraire de la balade représente 12km (4h30 de marche tranquille). Un ânier vous accompagne et, en cours de route, partage son expérience pour vous faire mieux connaître l'animal. Retour à la ferme dans l'après-midi.

[www.anes-de-vassiviere.com](http://www.anes-de-vassiviere.com)

téléphone 05.55.69.41.43  
contact@anes-de-vassiviere.com  
siret 431 720 846 000 10

## Inscription

> **Date limite** : le 22 avril pour le stage du 13 au 15 mai 2011 / le 5 juin pour le stage du 24 au 26 juin 2011 / le 28 août pour le stage du 16 au 18 septembre 2011. Vous recevrez à réception une confirmation.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, vous serez informés de l'annulation du séjour dans les meilleurs délais. Une date ou une formule de remplacement pourra vous être proposée. Cette annulation n'entraîne aucune indemnité.

> Il suffit de nous retourner un exemplaire de cette fiche complétée et signée accompagné de vos arrhes (chèque représentant 30% du montant total du séjour). Le solde est à régler à votre arrivée.

**Dates du séjour** : .....

**Nom(s), prénom(s), âge(s) du (des) participant(s)** :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Adresse postale du contact** :

.....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Téléphone** : ..... **Mail** : .....

**Compagnie d'assurance et numéro de police d'assurance en responsabilité civile** :

.....

**Demande particulière** :

.....  
.....  
.....

**Montant des arrhes versées** : .....

### > Conditions générales

Seule la loi française est applicable au contrat.

**Règlement** : le solde de la prestation sera réglé en début de séjour par chèque, chèques-vacances, espèces ou carte bancaire.

**Disponibilités et réservation** : Il vous appartient de nous contacter avant de réserver pour vérifier les disponibilités. Lorsqu'une option est posée, elle est maintenue une semaine maximum. Au-delà et sans nouvelles de votre part, nous considérons que vous ne donnez pas suite à votre demande. La réservation ne devient effective qu'à réception des arrhes et d'un contrat signé

**Sécurité** : L'accompagnement par un ânier est bénévole et destiné à vous faire partager des connaissances techniques ou culturelles sur les animaux ou la région. Il ne s'agit pas d'une prestation payante. Par conséquent, vous êtes seul responsable durant la randonnée de l'animal qui vous est confié et des conséquences de son utilisation, que ce soit vis à vis de vous-même ou vis à vis d'un tiers, que ce soit au cours de la marche ou aux étapes (article 1385 du Code Civil). Nous nous réservons la possibilité de modifier jusqu'en dernière minute les parcours, étapes et hébergements pour tenir compte de toute circonstance particulière.

**Assurances** : En complément de l'assurance "Responsabilité Civile Professionnelle" de notre structure, il est important de vérifier avant votre départ que vous bénéficiez d'une couverture "personnes, accidents et responsabilité civile générale". En particulier, notez que le portage d'un enfant se fait sous votre entière responsabilité. Munissez-vous d'une attestation « responsabilité civile chef de famille » (document gratuit à demander à votre assureur).

Les ânes de Vassivière ne sont pas responsables des vols, pertes ou détériorations des effets personnels lors de la randonnée, des étapes ou lors du stationnement des véhicules sur le parking.

**Annulation** : En cas d'annulation avant le 22/04/11 (pour le séjour du 13 au 15 mai), avant le 05/06/11 (pour le séjour du 24 au 26 juin) ou avant le 28/08/11 (pour le séjour du 16 au 18 septembre), nous conservons 50 % des arrhes versées.

En cas d'annulation plus tardive, nous conservons la totalité des arrhes, quel que soit le motif de l'annulation.

Lorsque la randonnée est écourtée par le client pour des raisons n'engageant pas notre responsabilité, les prestations sont dues dans leur intégralité (location des animaux, hébergements et repas) et ce, quel que soit le motif de l'interruption (maladie, météo...).

Si le séjour est annulé dans sa totalité par les Ânes de Vassivière, le double de toutes les sommes versées sera remboursé.

**Non-présentation du client** : si le client ne s'est pas présenté le jour prévu, le séjour est annulé et ne peut être reporté ou remplacé par une autre prestation.

**Animaux** : d'une manière générale, la présence de votre animal domestique n'est pas souhaitée durant la randonnée : les ânes acceptent mal les chiens et certains hébergements ne les acceptent pas non plus... Il est préférable de vous organiser pour faire garder votre compagnon.

**Litiges et réclamations** : Il est recommandé de s'adresser à l'Office de Tourisme de Peyrat-le-Château qui interviendra pour favoriser le règlement à l'amiable des litiges

- si le contrat a été signé par les deux parties,

- si la réclamation est formulée dans les trois premiers jours après l'issue du séjour.

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, seuls les Tribunaux de Limoges sont compétents.

**Collecte de données personnelles** : Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données que vous nous communiquez pourront être utilisées pour l'envoi d'offres spéciales ou d'informations sur nos seules activités (2 à 3 mails par an maximum). Nous nous engageons à ne pas les transmettre à des tiers. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données vous concernant auprès des Ânes de Vassivière / Champseau – 87470 Peyrat-le-Château. Si vous refusez que vos données soient enregistrées, cochez cette case

A ..... le .....

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature :